

## Déclaration liminaire CHSCT ministériel de l'Education Nationale 1 Juin 2018



Ce CHSCT nous réunit autour des bilans sur les questions de santé et sécurité au travail.

Ce travail de bilan est essentiel pour que la culture de la santé au travail se diffuse dans notre ministère.

Un bilan manquait cependant, celui de la médecine de prévention. La FSU n'a cessé d'alerter sur l'état de ce service au sein de notre ministère. C'est pourquoi nous avons demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Nous sommes dans l'attente de mesures concrètes et nous reviendrons sur ce sujet au cours de ce CHSCT.

Cependant, depuis le mois de novembre, la FSU interpelle le ministère au sujet de la circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 sur l'amélioration du dispositif de remplacement. Celle-ci rappelle en annexe la réglementation sur les autorisations d'absence pour rendez-vous médicaux. La référence à l'article 25 du décret n° 82-483 du 28 mai 1982 donne des indications précises quant aux absences réputées obligatoires et donc autorisées avec traitement et les autres. Mais il rappelle également l'obligation faite aux agents de justifier tous les cinq ans d'un rendez-vous auprès du médecin de prévention. Or, étant donné l'état des services de médecine de prévention, l'article 24-1 en particulier n'est pas applicable en l'état. La FSU s'étonne de l'absence de réponse du ministère à l'avis voté par le CHSCTMEN en mars 2018 : dans l'attente de l'application stricte de l'article 25 du décret 82-453, la circulaire du 16 mars 2017 doit être abrogée.

Au-delà de cet ordre du jour, le travail du CHSCT devrait pouvoir être développé sur bien d'autres points.

Ainsi, nous souhaitons en propos liminaire alerter le ministre sur de nombreux sujets, dont certains sont dans le prolongement des CHSCT précédents.

Nous réitérons premièrement notre alerte au sujet de la réforme du baccalauréat. Sur cette question, nous avons proposé et adopté un avis en CHSCT ministériel du 15 mars posant des questions très précises qui sont aujourd'hui, plus de deux mois après, toujours sans réponse. Cette absence de retour pourrait révéler le désintérêt du ministre pour l'instance, ce qui est très inquiétant dans le contexte actuel, mais aussi son désintérêt envers les effets de cette réforme sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

A ce projet de réforme du baccalauréat s'est depuis ajouté le projet de réforme du lycée. Nous avons demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour du CHSCT du 15 mars. Le ministère avait refusé au prétexte qu'il n'y avait pas de projet de réforme du lycée mais seulement du baccalauréat. De fait, le CHSCT ministériel n'aura encore une fois pas été saisi en amont d'une réforme qui va pourtant avoir des répercussions sur les conditions de travail et sur le sens du travail.

Ainsi, **la voie générale va être déstructurée et la voie technologique mise à mal**. La diminution des horaires en seconde, le recul des dédoublements et des heures de travail en groupe, le travail d'orientation dévolu aux enseignants, et la refonte expresse des programmes vont avoir des effets sur les conditions et le sens du travail qu'il faut impérativement analyser en amont.

Le lundi 28 mai, le ministre a annoncé une **réforme des Lycées professionnels**. Plusieurs propositions laissent objectivement craindre une forte dégradation des conditions de travail et une augmentation des RPS. Dans les classes de bac professionnel, les matières enseignées se voient amputées en moyenne de 13 % de leur volume horaire. La mise en place de classes de secondes indifférenciées par famille de métier laisse augurer d'une déprofessionnalisation des formations : la spécialisation professionnelle à un métier sera réduite à 2 ans au lieu de 3 actuellement et les établissements seront quasiment tous dans l'incapacité de proposer l'ensemble des filières en Première préparées en seconde, ce qui provoquera une perte de sens du métier pour les enseignants. Certains choix d'organisation des parcours sont pédagogiquement insoutenables : classes de CAP avec effectif alignés sur ceux des classes de Bac, alors qu'elles sont à destination d'élèves en grandes difficultés cognitives ; mixage du temps d'enseignement. Avec passage des épreuves après 1, 2 ou 3 ans de formation **dans une même classe**.

D'autre part le ministère a décidé de diminuer drastiquement de l'offre de formation dans le tertiaire administratif. Il semblerait donc que la réponse apportée à l'échec de la réforme du GA -soulevé plusieurs fois en CHSCT Men- soit une diminution de l'offre et pour beaucoup d'enseignants une réorientation professionnelle contrainte.

Ces projets de réforme s'ajoutent à la **mise en place de parcoursup**. Nous souhaitons souligner dans cette instance certains effets de ce dispositif.

- Le 22 mai au soir, 400 000 lycéens se sont retrouvés sans affectation post bac. Malgré les propos rassurants du ministère, le quotidien des enseignants de Lycée est depuis phagocyté par cette procédure. Les enseignants doivent gérer des lycéens déstabilisés à quelques jours pourtant du début du Baccalauréat.

En **collège**, déjà submergés par une charge de travail accrue par la réforme de 2016, les enseignants subissent le poids des injonctions liées à un **fonctionnement de plus en plus managérial des établissements**, tourné vers la performance et le quantitatif, plutôt que vers la qualité du travail et la réussite des élèves.

Par ailleurs, dans 15 jours, le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoyant le **transfert des DRONISEP et de leurs personnels aux régions** sera présenté à l'Assemblée nationale.

Avec ce projet qui donnerait un pouvoir étendu aux régions dans le domaine de l'information et de l'orientation., les PsyEN seraient nommés dans les EPLE et mis parallèlement au service des régions qui leur attribueraient de nouvelles tâches. Il s'agit bien d'un projet important de réorganisation du travail et des missions dont les effets potentiels sur les conditions de travail et le sens du travail doit pouvoir être analysé par le CHSCT.

Comment ne pas voir que l'annonce de la décision de fermeture des centres d'information et d'orientation peut avoir des effets désastreux sur les personnels, sur leurs conditions de travail et sur le sens qu'ils donnent à leur mission et leur travail ?

Pour l'heure, l'impact pour les personnels n'est pas envisagé par le ministère. Pour la FSU, parallèlement aux débats sur le sens politique de ce projet, il est impératif que le

CHSCTM soit impliqué dans l'analyse des effets de ces projets sur les conditions de travail.

Le 21 mai, Monsieur le ministre de l'Education nationale reprenait à son compte une partie des conclusions du rapport « Réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » lors d'une visite d'école dans la Creuse en évoquant la fusion des académies de Poitou, Limoges et Bordeaux. Le rapport de l'IGAENR privilégie un **scénario de fusions des académies** pour calquer leurs délimitations sur celles des régions. Le ministère affiche l'intention de s'engager dans un nouveau mouvement de réorganisation de ses services déconcentrés.

La FSU est opposée à ces fusions. Elle tient, à l'occasion de ce CHSCTM à alerter quant aux effets de nouvelles dégradations pour les conditions de travail des personnels qui sont à craindre, tant dans les services académiques que dans les établissements. L'expérience des dix dernières années montrent une constante : les réorganisations de services ont quasiment toutes produit des effets négatifs durables pour la qualité de vie au travail, affectant jusqu'au sens du travail des personnels, provoquant un accroissement de la souffrance au travail. La FSU rappelle que les enjeux de modernisation et d'adaptation doivent aussi être réfléchis à l'aune des moyens nécessaires (en emplois, en requalification de ceux-ci, en formation...) et reconnaître l'expertise qu'ont les personnels de toute catégorie de leurs métiers et leurs missions."

Les Académies de Caen et Rouen ont depuis novembre dernier un seul recteur. Avant d'étudier tout projet de changement majeur, l'évaluation de ce dispositif expérimental dans les académies de Caen et Rouen doit être menée et présentée au CHSCT Ministériel.

Parallèlement à toutes ces mesures dont nous ne cessons de dénoncer l'impact sur les personnels et qui contribuent à rendre les métiers de l'éducation peu attractif, Monsieur le DGRH annonce la **"massification" du pré-recrutement des enseignants à travers un nouveau contrat des AED**. Une fois de plus, plutôt que d'interroger et de répondre à la baisse d'attractivité du métier, une mesure d'urgence devraient pallier aux besoins de recrutement notamment pour les disciplines sous tensions en introduisant petit à petit les assistants d'éducation en classe dans le cadre d'une formation en alternance au métier d'enseignant. Comment concilier un temps de travail en vie scolaire et en classe avec les études? quid de la formation alors que les AED ne sont pas formés bien que les exigences du poste le nécessitent. Quid de l'impact de cette mesure sur les vies scolaires qui connaissent de très vives tensions en particulier un manque de personnels et le détournement des missions éducatives au profit des missions de sécurité. La question de la sécurité et du climat scolaire a d'ailleurs été à l'ordre du jour de nos CHSCT cette année. C'est pourquoi la FSU alerte les membres du CHSCT MEN et seront attentifs à cette question.

Dans un tout autre domaine, lors du précédent CHSCT, nous avons abordé **les conditions de travail dans les collectivités et départements Outre-mer**. Nous nous voyons contraints d'y revenir en raison de la multiplication des problèmes sanitaires dans ces académies. Il ne se passe, en effet, pas une semaine sans que des écoles soient fermées pour cause de mauvaise hygiène liée aux rats par exemple. Pas un mois sans qu'une école, un collège, un lycée, l'université soient victimes de coupures d'eau, parfois très longues et posant de vrais problèmes d'hygiène comme par exemple l'épidémie de gale qui sévit actuellement dans certaines écoles comme rarement.

Les algues sargasses s'échouent en nombre sur les plages de Guadeloupe et de Martinique de plus en plus fréquemment et exposent la population pendant des semaines à une dizaine de gaz à l'odeur pestilentielle, tous plus nocifs les uns que les autres et dont l'effet cocktail n'est pas connu.

Les mesures de précaution sont diversement appliquées. Pour chaque problème sanitaire, nous demandons que le principe de précaution s'applique dans ces départements comme dans n'importe quel département de Métropole, que des solutions techniques et financières soient mises en œuvre rapidement pour stopper l'exposition des personnels que les membres du CHSCTM soient tenus informés des suites données à ces problèmes récurrents.

Lors du CHSCT du 27 mars dernier le guide d'accompagnement des personnels a été présenté puis diffusé. Certaines académies ont mis en place des groupes de travail sur la question. Cependant les retours du terrain nous interrogent car l'axe prioritaire et parfois le seul axe retenu est l'axe de la formation des personnels. Des 9 principes de prévention prévu par l'article 41-21-2, les questions relatives à l'aménagement des locaux, la question de l'organisation du travail, celle des moyens humains et en temps en concertation sont trop souvent éludées pour ne faire reposer la question des élèves à besoins éducatifs particuliers ou au comportement perturbateurs que sur la capacité individuelle des agents à faire face à l'inclusion. Les faits divers se multiplient dans les journaux comme cette classe à Brive-la-Gaillarde surveillée en permanence par les parents d'élèves en raison du comportement violent d'une fillette de 7 ans. La diffusion du vademecum ne suffit pas et nous souhaitons la mise en place d'une veille sur le sujet qui permettrait de faire un point régulièrement sur les avancées des travaux des différentes académies.

Enfin Depuis sa nomination, le ministre de l'Éducation nationale multiplie les instructions aux enseignantes et enseignants pour montrer ce qui doit être fait à l'école. En dehors du fait que les consignes données sont très directives et les méthodes simplistes, elles contribuent à montrer à l'opinion publique que les enseignants ne seraient pas en capacité de faire du « bon travail ». Quelle image cela renvoie-t-il des enseignants lorsqu'on fait preuve d'une telle défiance à leur égard et d'une telle négation de leur expertise professionnelle ? La FSU dénonce cette pratique inacceptable qui n'a eu d'autre effet que de blesser l'ensemble d'une profession et de remettre en cause la qualité du travail effectué pour la réussite de tous les élèves.

La restriction des droits individuels et la difficulté croissante à obtenir satisfaction aux demandes de travail à temps partiel, disponibilité, détachement, mutation... pèsent sur le moral des agent-es. Dans un contexte d'allongement des carrières et de dégradation des conditions de travail, la remise en cause des choix de modalités de travail a des répercussions professionnelles. Cela entraîne des arrêts de travail plus fréquents qui ont des incidences sur la continuité du service rendu.

La FSU demande que les enseignants bénéficient des mêmes droits que les autres agent-es de la Fonction publique.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**